

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2021

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« responsabilité »

insérer les mots :

« dans la gestion défailante, après les accords d'Évian, du rapatriement des citoyens Français de souche arabo-berbère qui ont servi, ou continué à servir, la France durant la guerre d'Algérie et sa responsabilité » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement d'alors a sa part de responsabilité dans la gestion défailante des Harkis ayant servi la France. Or, de nombreuses exactions ont eu lieu contre ceux qui sont restés en Algérie.

Cet amendement vise à reconnaître cette défailance du gouvernement d'alors dans la gestion défailante du rapatriement des Harkis.